

## TARIF DES PRESTATIONS

**Honoraires de transactions (Allan Immobilier)** Nos honoraires sont fixés à 5 % TTC du prix de vente, avec un minimum de 5000 € TTC . Ces honoraires peuvent varier, en accord avec le mandant, en fonction de difficultés particulières (éloignement, vétusté, prix trop élevé, formalités administratives importantes, etc...) dans la limite de 5 % du prix de vente initial. Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

**Honoraires de gestion locative (Miribel Immobilier)** 7% HT du quittancement mensuel hors charges soit 8,40% TTC, payables mensuellement. Ces honoraires peuvent varier en accord avec le mandant en fonction du nombre de lots à gérer dans la limite de 2 %.

**Honoraires de clôture de compte propriétaire mandant (Miribel Immobilier)**

Montant forfaitaire : 60€ TTC, payables à la résiliation du mandat.

**Honoraires de location d'un bien à usage d'habitation (Miribel Immobilier)**

**1°) Concernant les loyers mensuels hors charges d'un montant inférieur à 1.000€ :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée :

Un mois de loyer hors charges\*. Les honoraires ci-dessus sont à la charge du propriétaire **et** du locataire, payables à la réalisation de la prestation.

**2°) Concernant les loyers mensuels hors charges d'un montant de 1.000€ et plus :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée :

6% TTC du montant du loyer hors charges annuel\*.

Les honoraires ci-dessus sont à la charge du propriétaire **et** du locataire, payables à la réalisation de la prestation.

**3°) Rédaction d'un avenant à un bail d'habitation :**

Honoraires de constitution du dossier du candidat locataire et de rédaction de l'avenant :

200€ TTC par avenant\*, à la charge du locataire, payables à la signature de l'acte.

---

(\*) Pour le locataire ces montants sont limités aux plafonds instaurés par décret, savoir :

- 15€/m<sup>2</sup> en zone très tendue,

- 13€/m<sup>2</sup> en zone tendue,

- 11€/m<sup>2</sup> partout ailleurs.

---

**Honoraires de location d'un bien à usage de stationnement (Miribel Immobilier)**

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée :

Forfait de 200€ TTC (à la charge du propriétaire pour 50% et du locataire pour 50%) payables lors de l'entrée dans les lieux.

*Tous les modèles de mandats sont à votre disposition dans notre agence*